

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: 9130 X13 Spectrum NG

Date d'établissement: 08.06.2022, Date de révision: 26.07.2024, Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Dénomination commerciale

9130 X13 Spectrum NG

UFI:

XAHN-G90Y-UU0V-D8RF



<https://my.chemius.net/p/jW4HF6/en/pd/fr>

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Aucune donnée.

Utilisations déconseillées

Aucune donnée.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

SILCO d.o.o.
Sentrupert 5a
3303 Gomilsko, Slovénie
+386 3 703 3180
msds@silco.si

1.4 Numéro d'appel d'urgence

numéro de téléphone hors horaires de bureau

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

Fabricant

112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 3; H226 Liquide et vapeurs inflammables.
STOT SE 3; H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006

silco[®]

Dénomination commerciale: **9130 X13 Spectrum NG**

Date d'établissement: **08.06.2022**, Date de révision: **26.07.2024**, Version: **1.0**

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)



Mention(s) d'avertissement: ATTENTION

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208 Contient du (de la) tétrakis(3-mercaptopropionate) de pentaérythritol. Peut produire une réaction allergique.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation nationale.

Contient:

acétate de n-butyle

2.3 Autres dangers

PBT/vPvB

Aucune donnée.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance susceptible de causer des troubles endocriniens.

Informations complémentaires

Aucune donnée.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pour les mélanges voir 3.2.

3.2 Mélanges

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9130 X13 Spectrum NG**

Date d'établissement: **08.06.2022**, Date de révision: **26.07.2024**, Version: **1.0**

Nom	CAS EC Index Reach	%	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Limites de concentrations spécifiques	Notes concernant les ingrédients
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-21194854 93-29	20-25	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 EUH066	/	/
acétate de 2-butoxyéthyle	112-07-2 203-933-3 607-038-00-2	5-10	Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H332	/	/
1-methoxy-2-propylacetate	108-65-6 203-603-9 607-195-00-7	5-10	Flam. Liq. 3; H226	/	/
heptane-2-one	110-43-0 203-767-1 606-024-00-3	5-10	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332	/	/
3-éthoxypropionate d'éthyle	763-69-9 212-112-9 - 01-21194632 67-34	2.5-5	Flam. Liq. 3; H226	/	/
dibutyltin dilaurate	77-58-7 201-039-8 050-030-00-3	0.1-1	Muta. 2; H341 Repr. 1B; H360FD STOT RE 1; H372	/	/
tétrakis(3-mercaptopropionate) de pentaérythritol	7575-23-7 231-472-8 - 01-21194869 81-23	0.01-0.1	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400; M = 1 Aquatic Chronic 1; H410; M = 1	/	/

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9130 X13 Spectrum NG**

Date d'établissement: **08.06.2022**, Date de révision: **26.07.2024**, Version: **1.0**

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Notes générales

Ne donnez rien à manger ou à boire à l'accidenté inconscient. Mettez l'accidenté sur le côté et libérez ses voies respiratoires. En cas de doute ou de malaise général consulter immédiatement un médecin. Montrer la fiche de sécurité ou l'étiquette au médecin.

Après inhalation

Sortez l'accidenté à l'air frais – quittez la région intoxiquée. Recourir à une assistance médicale.

Après contact cutané

Enlevez les vêtements et les chaussures pollués. Rincez les parties du corps qui étaient en contact avec la formule avec beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Après contact oculaire

Rincez les yeux ouverts avec beaucoup d'eau immédiatement. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Après ingestion

Ne pas inciter de vomissement ! Rincez la bouche avec de l'eau ! Ne donnez rien dans la bouche de la personne inconsciente. Consultez un médecin ! Montrez le certificat de sécurité et l'étiquette au médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après inhalation

Une exposition excessive aux fumées ou aux vapeurs peut causer l'irritation des voies respiratoires. Les évaporations peuvent causer des vertiges et une syncope.

Après contact cutané

Le contact avec la peau peut causer une irritation (rougeurs, démangeaisons). Le contact avec la peau peut causer une sensibilité (démangeaisons, rougeurs, éruptions cutanées). L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Après contact oculaire

Une irritation peut se produire en contact avec les yeux.

Après ingestion

Peut provoquer des nausées / vomissements et des diarrhées. Peut provoquer des douleurs abdominales.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: 9130 X13 Spectrum NG

Date d'établissement: 08.06.2022, Date de révision: 26.07.2024, Version: 1.0

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone, extincteur à poudre, extincteur à eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool.

Agents d'extinction inappropriés

Eau pulvérisée directe.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Des gaz toxiques peuvent se dégager en cas d'incendie, empêcher l'inhalation des gaz/fumées.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de protection

En cas d'incendie, ne pas inhaler les fumées/gaz qui se dégagent pendant l'incendie Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié. Un chauffage excessif peut entraîner une explosion du récipient. Les vapeurs peuvent créer des mélanges explosifs en contact avec l'air. Refroidissez les récipients qui ne sont pas en flamme avec de l'eau et les éloigner de la région de l'incendie si possible.

Équipement de protection pour les sapeurs-pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés (dont casque, bottes de sécurité et gants)(EN 469) et un appareil respiratoire isolant (ARI) avec masque complet (EN 137).

Informations supplémentaires

Aucune donnée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Équipements de protection

Aucune donnée.

Procédés pour prévenir les accidents

Assurer une ventilation adéquate. Protégez les sources d'inflammation ou de chaleur possibles – ne pas fumer !

Mesures d'urgence

Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié. Interdire l'accès aux personnes non protégées. Évacuer la zone dangereuse. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher les fuites dans l'eau/la fosse septique/la canalisation ou sur le sol perméable avec les retenues appropriées. En cas de rejet dans l'environnement, informer les autorités

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9130 X13 Spectrum NG**

Date d'établissement: **08.06.2022**, Date de révision: **26.07.2024**, Version: **1.0**

compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement

Cloisonner les déversements si cela ne pose aucun risque.

Pour le nettoyage

Absorber le produit (avec un matériau inerte), le mettre dans un récipient approprié et le laisser dans le collecteur des déchets autorisé. N'utilisez que des outils et des équipements antidéflagrants. Utiliser des outils antiétincelles. Éviter le rejet dans les égouts, les eaux, les caves ou les espaces fermés. Aérer l'endroit. Nettoyer la zone contaminée avec beaucoup d'eau.

Autres informations

Aucune donnée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Mesures destinées à prévenir les incendies

Assurer une bonne ventilation. Gardez/utilisez hors des sources d'ignition – Ne pas fumer ! Utilisez des outils qui ne produisent pas d'étincelles. Évitez les décharges statiques. Les vapeurs sont plus lourds que l'air et se répandent au sol. Elles deviennent explosives si mélangées avec l'air.

Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Assurer l'aspiration locale (ventilation) pour éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols.

Mesures de protection de l'environnement

Ne pas jeter dans les égouts, l'eau de surface et le sol. Après utilisation fermer immédiatement le récipient bien.

Autres mesures

Aucune donnée.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Prenez soin de votre hygiène personnelle (lavage des mains avant la pause et à la fin du travail). Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. N'inhalez pas les évaporations/fumées. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements pollués et les nettoyer avant de les réutiliser. Porter l'équipement de protection individuelle ; v. la rubrique 8.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver dans un endroit froid, sec et bien aéré. Protégez contre le feu ouvert, la chaleur et les rayons de soleil directs. Garder loin de la nourriture, des boissons et de la nourriture pour

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9130 X13 Spectrum NG**

Date d'établissement: **08.06.2022**, Date de révision: **26.07.2024**, Version: **1.0**

les animaux. Conserver à l'écart des oxydants. Conserver à l'écart des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Matériaux d'emballage

A conserver uniquement dans son emballage d'origine.

Exigences relatives à l'espace de stockage et aux récipients

Fermez bien les récipients ouverts et posez-les en position verticale pour prévenir toutes fuites. Ne pas conserver dans un emballage non étiqueté.

Température de stockage

Aucune donnée.

Classe de stockage

Aucune donnée.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Aucune donnée.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Aucune donnée.

Solutions spécifiques à un secteur industriel

Aucune donnée.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom	mg/m ³	ml/m ³	Valeur éphémère mg/m ³	Valeur éphémère ml/m ³	Remarques	Les valeurs limites biologiques
acétate de 2-butoxyéthyle (112-07-2)	66.5	10	333	50	*, (12)	/
Acétate de n-butyle (123-86-4)	710	150	940	200	/	/
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (108-65-6)	275	50	550	100	*	/
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)	10	/	/	/	/	/
méthyl-n-amylcétone (110-43-0)	238	50	475	100	/	/

Informations sur les procédures de suivi

NF EN 482 mars 2021 Exposition sur les lieux de travail - Procédures pour déterminer la concentration d'agents chimiques - Exigences élémentaires relatives aux performances NF

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9130 X13 Spectrum NG**

Date d'établissement: **08.06.2022**, Date de révision: **26.07.2024**, Version: **1.0**

EN 689+AC avril 2019 Exposition sur les lieux de travail - Mesurage de l'exposition par inhalation d'agents chimiques - Stratégie pour vérifier la conformité à des valeurs limites d'exposition professionnelle

valeurs DNEL/DMEL

Pour le produit

Aucune donnée.

Pour les ingrédients

Nom	type	type d'exposition	durée de l'exposition	Remarques	Valeur
acétate de 2-butoxyéthyle	ouvrier	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	133 mg/m ³
acétate de 2-butoxyéthyle	ouvrier	par inhalation	bref effets locaux	/	333 mg/m ³
acétate de 2-butoxyéthyle	ouvrier	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	169 mg/kg pc/jour
acétate de 2-butoxyéthyle	ouvrier	par voie cutanée (peau)	bref effets systémiques	/	120 mg/kg pc/jour
acétate de 2-butoxyéthyle	consommateur	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	80 mg/m ³
acétate de 2-butoxyéthyle	consommateur	par inhalation	bref effets locaux	/	200 mg/m ³
acétate de 2-butoxyéthyle	consommateur	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	102 mg/kg pc/jour
acétate de 2-butoxyéthyle	consommateur	par voie cutanée (peau)	bref effets systémiques	/	72 mg/kg pc/jour
acétate de 2-butoxyéthyle	consommateur	par voie orale	prolongé effets systémiques	/	8.6 mg/kg pc/jour
acétate de 2-butoxyéthyle	consommateur	par voie orale	bref effets systémiques	/	36 mg/kg pc/jour

valeurs PNEC

Pour le produit

Aucune donnée.

Pour les ingrédients

Nom	type d'exposition	Remarques	Valeur
acétate de 2-butoxyéthyle	eau douce	/	0.304 mg/l
acétate de 2-butoxyéthyle	eau (émission intermittente)	/	0.56 mg/l
acétate de 2-butoxyéthyle	eau de mer	/	0.03 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9130 X13 Spectrum NG**

Date d'établissement: **08.06.2022**, Date de révision: **26.07.2024**, Version: **1.0**

Nom	type d'exposition	Remarques	Valeurs
acétate de 2-butoxyéthyle	micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	/	90 mg/l
acétate de 2-butoxyéthyle	sédiments (eau douce)	poids sec	2.03 mg/kg
acétate de 2-butoxyéthyle	sédiments marins	poids sec	0.203 mg/kg
acétate de 2-butoxyéthyle	terre	poids sec	0.415 mg/kg
acétate de 2-butoxyéthyle	intoxication secondaire	nourriture	60 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange au cours des utilisations identifiées

Prenez soin de l'hygiène personnelle – lavez-vous les mains avant la pause et à la fin du travail. Manipulez conformément à la bonne hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Ne pas inhaler de vapeurs/aérosols.

Mesures structurelles destinées à éviter l'exposition

Aucune donnée.

Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition

Ôter immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant toute réutilisation.

Mesures techniques destinées à éviter l'exposition

Prenez soin de la bonne ventilation et de l'évacuation locale des vapeurs aux endroits avec une concentration élevée. À conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection avec la protection de côté (NF EN ISO 16321-1).

Protection des mains

Gants de protection (EN 374). Respecter les instructions du fabricant relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants. Les gants doivent être remplacés immédiatement s'ils montrent des dommages ou si les premiers signes d'usures apparaissent. Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais aussi des autres critères de qualité qui varient de fabricant en fabricant. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Matériaux appropriés

Protection de la peau

Vêtements de protection antistatiques NF EN 1149 (1:2007, 2:1997, 3:2004, 5:2018), chaussures de protection antistatiques (NF EN 20345:2012). Lors d'une exposition intense porter des vêtements résistants aux attaques chimiques (NF EN 13034) et des bottes (NF EN ISO 20345/A1).

Protection respiratoire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: 9130 X13 Spectrum NG

Date d'établissement: 08.06.2022, Date de révision: 26.07.2024, Version: 1.0

Utilisez la protection pour les voies respiratoires en cas de ventilation insuffisante. Portez le masque respiratoire approprié avec le filtre combiné A2-P2.

Dangers thermiques

Aucune donnée.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange

Aucune donnée.

Mesures d'enseignement destinées à éviter l'exposition

Aucune donnée.

Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition

Aucune donnée.

Mesures techniques destinées à éviter l'exposition

Empêcher la pénétration dans les cours d'eau, les égouts ou les eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Données nécessaires pour la santé des employés, la sécurité et l'environnement

État physique	liquide
Forme	Aucune donnée.
Couleur	sans couleur
Odeur	Aucune donnée.
Seuil olfactif	Aucune donnée.
Point de fusion/point de congélation ou point de ramollissement	Aucune donnée.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée.
Inflammabilité	Aucune donnée.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Aucune donnée.
Point d'éclair	< 60 °C
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée.
Température de décomposition	Aucune donnée.
pH	substance / mélange non soluble (dans l'eau) <i>Translation required (57928)</i>
Viscosité	Aucune donnée.
Solubilité	Aucune donnée.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Aucune donnée.
Pression de vapeur	Aucune donnée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9130 X13 Spectrum NG**

Date d'établissement: **08.06.2022**, Date de révision: **26.07.2024**, Version: **1.0**

densité	1 – 1.04 kg/L a 20 °C
Densité de vapeur	Aucune donnée.
Caractéristiques des particules	Aucune donnée.

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée.

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvants organiques	490 g/l (VOC (CH)) 420 g/l (2004/42/EG)
--------------------------------------	--

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucune donnée.

10.2 Stabilité chimique

Stable à l'usage normal et si le mode d'emploi/conduite/stockage est respecté.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Susceptible de former des mélanges de vapeur et d'air inflammables ou explosifs.

10.4 Conditions à éviter

A protéger de la chaleur, des rayons directs du soleil, des flammes et des étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits dangereux de la décomposition ne se produisent pas pendant un usage normal.
Les gaz qui nuisent à la santé se dégagent pendant la combustion/l'explosion.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9130 X13 Spectrum NG**

Date d'établissement: **08.06.2022**, Date de révision: **26.07.2024**, Version: **1.0**

(a) Toxicité aiguë

Pour les ingrédients

Nom	type d'exposition	type	Espèce	Temps	Valeur	méthode	Remarques
acétate de 2-butoxyéthyle	par voie orale	DL ₅₀	rat	/	2400 mg/kg	/	/
acétate de 2-butoxyéthyle	par voie cutanée (peau)	DL ₅₀	lapin	/	1500 mg/kg	/	/

Informations complémentaires

N'est pas classé comme toxique aigu.

(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée

Pour les ingrédients

Nom	Espèce	Temps	Résultat	méthode	Remarques
acétate de 2-butoxyéthyle	/	/	Le produit peut entraîner une dermatite lors d'une utilisation prolongée et répétée.	/	/

Informations complémentaires

Le produit n'est pas classifié comme irritant pour la peau et les yeux.

(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Pour les ingrédients

Nom	type d'exposition	Espèce	Temps	Résultat	méthode	Remarques
acétate de 2-butoxyéthyle	/	/	/	Formation des cloques sur la cornée.	/	/
acétate de 2-butoxyéthyle	/	/	/	Un contact avec les yeux peut provoquer une irritation.	/	/
acétate de 2-butoxyéthyle	/	/	/	Contact avec les yeux est douloureuse.	/	/

(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune donnée.

Informations complémentaires

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une allergie cutanée. Non classifié comme produit chimique sensibilisants.

(e) Effets mutagènes

Aucune donnée.

(f) Cancérogénité

Aucune donnée.

(g) Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée.

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9130 X13 Spectrum NG**

Date d'établissement: **08.06.2022**, Date de révision: **26.07.2024**, Version: **1.0**

La substance chimique n'est pas classifiée comme cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

(h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Pour les ingrédients

Nom	type d'exposition	type	Espèce	Temps	Exposition	organe	Valeur	Résultat	méthode	Remarques
acétate de 2-butoxyéthyle	par inhalation	/	/	/	/	/	/	Les vapeurs peuvent causer des maux de tête et des vomissements.	/	/
acétate de 2-butoxyéthyle	par inhalation	/	/	/	/	/	/	Narcose et la dépression du système nerveux central, endommage le foie et les reins.	/	/

Informations complémentaires

Peut provoquer somnolence ou vertiges. STOT SE (exposition unique): non classé.

(i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune donnée.

Informations complémentaires

L'exposition répétée peut provoquer le dessèchement ou les gerçures de la peau. STOT RE (exposition répétée): non classé.

(j) Danger par aspiration

Aucune donnée.

Informations complémentaires

Toxicité par aspiration: non classé.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune donnée.

Effets interactifs

Aucune donnée.

11.2 Informations sur les autres dangers

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: 9130 X13 Spectrum NG

Date d'établissement: 08.06.2022, Date de révision: 26.07.2024, Version: 1.0

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance susceptible de causer des troubles endocriniens.

Autres informations

Aucune donnée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Pour les ingrédients

Nom	type	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	organisme	méthode	Remarques
acétate de 2-butoxyéthyle	CE ₅₀	150 mg/L	48 h	crustacés	/	/	/
acétate de 2-butoxyéthyle	CE ₅₀	500 mg/L	72 h	algues	/	/	/
acétate de 2-butoxyéthyle	CL ₅₀	80 mg/L	96 h	poisson	/	/	/
acétate de 2-butoxyéthyle	CE ₅₀	2800 mg/L	0	bactéries	/	/	/

Toxicité chronique

Aucune donnée.

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique, Élimination physique et photochimique

Aucune donnée.

Biodégradation

Aucune donnée.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Aucune donnée.

Facteur de bioconcentration

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9130 X13 Spectrum NG**

Date d'établissement: **08.06.2022**, Date de révision: **26.07.2024**, Version: **1.0**

Aucune donnée.

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Aucune donnée.

Tension superficielle

Aucune donnée.

Adsorption / désorption

Aucune donnée.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation n'est pas faite.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance susceptible de causer des troubles endocriniens.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée.

12.8 Informations complémentaires

Pour le produit

La préparation n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Ne pas permettre le déversement dans les nappes phréatiques, dans les cours d'eau ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Procédé de destruction du produit ou des résidus

Prévenir tous déversements ou fuites dans les égouts/la canalisation. Élimination conformément aux prescriptions légales : laissez dans le collecteur/déménageur/processeur autorisé des déchets dangereux.

Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW

Aucune donnée.

Procédé de traitement des emballages usagés

L'emballage complètement vidé doit être confié au collecteur autorisé des déchets.
L'emballage non nettoyé est considéré comme un déchet dangereux – traiter de la même façon que le contenu. L'emballage impropre ne doit pas être percé, coupé ou soudé.
L'emballage vide présente un risque d'incendie car il peut contenir des résidus ou des vapeurs inflammables du produit.

Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9130 X13 Spectrum NG**

Date d'établissement: **08.06.2022**, Date de révision: **26.07.2024**, Version: **1.0**

Aucune donnée.

Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Aucune donnée.





Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Aucune donnée.

Autres recommandations d'élimination

Aucune donnée.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID	IMDG	IATA	ADN
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 1263	UN 1263	UN 1263	UN 1263
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU			
PEINTURES ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	PAINT	PAINT	PAINT
14.3 Classe(s) de danger pour le transport			
3	3	3	3
			
14.4 Groupe d'emballage			
III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement			
NON	NON	NON	NON
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9130 X13 Spectrum NG**

Date d'établissement: **08.06.2022**, Date de révision: **26.07.2024**, Version: **1.0**

ADR/RID	IMDG	IATA	ADN
Quantités limitées 5 L Dispositions particulières: 163, 367, 650 Instructions d'emballage P001, IBC03, LP01, R001 Dispositions spéciales d'emballage PP1 facteur 3 Restrictions dans les tunnels (D/E) Classification code F1	Quantités limitées 5 L EmS F-E, <u>S-E</u> Point d'éclair 60 °C	Limited Quantity, Packing Instructions (Ltd Qty, Pkg Inst) Y344 Limited Quantity, Maximum Net Quantity/Package (Ltd Qty, Max Net Qty/Pkg) 10 L Packing Instructions (Pkg Inst) 355 Maximum Net Quantity/Package (Max Net Qty/Pkg) 25 L Cargo Aircraft Only, Packing Instructions (CAO, Pkg Inst) 366 Special provisions A3, A72, A192 ERG code 3L	Quantités limitées 5 L

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

-

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

-Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

- Règlement (CE) 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) 1907/2006

COV - Directive 2004/42/CE

Les valeurs limite UE et la classe: B(d2) 420 g/l. Teneur en COV: 420 g/l

Ingrédients conformément au Règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergent

Aucune donnée.

Des instructions spéciales

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9130 X13 Spectrum NG**

Date d'établissement: **08.06.2022**, Date de révision: **26.07.2024**, Version: **1.0**

Respecter la réglementation relative à l'emploi et à la protection contre les substances dangereuses pour les jeunes, les femmes enceintes et les femmes allaitantes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

La sécurité chimique n'est pas disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications des Fiches de Données de Sécurité

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées 2.3 Autres dangers 5.3 Conseils aux pompiers 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) 8.1 Paramètres de contrôle 8.2 Contrôles de l'exposition 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles 9.2 Autres informations 10.1 Réactivité 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 11.2 Informations sur les autres dangers 12.1 Toxicité 12.2 Persistance et dégradabilité 12.3 Potentiel de bioaccumulation 12.4 Mobilité dans le sol 12.7 Autres effets néfastes 13.1 Méthodes de traitement des déchets 14. Informations relatives au transport 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Source de données principales utilisées dans la fiche de données

Aucune donnée.

Abréviations et acronymes

ETA - Estimation de la toxicité aiguë
ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CEN - Comité européen de normalisation
C&E - Classification et étiquetage
CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n°1272/2008
N° CAS - Numéro du Chemical Abstract Service
CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
CSA - Évaluation de la sécurité chimique
CSR - Rapport sur la sécurité chimique
DNEL - Dose dérivée sans effet
DPD - Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses
DSD - Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses
UA - Utilisateur en aval
CE - Communauté européenne
ECHA - Agence européenne des produits chimiques
Numéro CE - Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS)
EEE - Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)
CEE - Communauté économique européenne
EINECS - Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées
FR - Norme européenne
UE - Union européenne
Euphrac - Catalogue européen de phrases normalisées
CED - Catalogue européen des déchets (remplacé par LoW - voir ci-dessous)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9130 X13 Spectrum NG**

Date d'établissement: **08.06.2022**, Date de révision: **26.07.2024**, Version: **1.0**

SEG - Scénario d'exposition générique
SGH - Système général harmonisé
IATA - Association internationale du transport aérien
OACI-TI - Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses
IMSBC - Code maritime international des cargaisons solides en vrac
TI - Technologies de l'information
IUCLID - Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées
IUPAC - Union internationale de chimie pure et appliquée
CCR - Centre commun de recherche
Kow - Coefficient de partage octanol-eau
CL50 - Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
DL50 - Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
EL - Entité légale
LoW - Liste des déchets (voir <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)
LR - Déclarant principal
F/I - Fabricant/Importateur
EM - État membre
FS - Fiche signalétique
CO - Conditions opératoires
OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques
VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle
JO - Journal officiel
RE - Représentant exclusif
OSHA - Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique
CPE - Concentration prédite sans effet
PNEC - Concentration(s) prédite(s) sans effet
EPI - Équipement de protection individuelle
R(Q)SA - Relation (quantitative) structure-activité
REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques]
Règlement (CE) n°1907/2006
RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
(Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)
RIP - Projet de mise en œuvre de REACH
RMM - Mesure de gestion des risques
APR - Appareil de protection respiratoire
FDS - Fiche de données de sécurité
FEIS - Forum d'échange d'informations sur les substances
PME - Petites et moyennes entreprises
STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles
(STOT)RE - Exposition répétée
(STOT)SE - Exposition unique
SVHC - Substances extrêmement préoccupantes
NU - Nations Unies
vPvB - Très persist

Texte des phrases H visées au point 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H332 Nocif par inhalation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9130 X13 Spectrum NG**

Date d'établissement: **08.06.2022**, Date de révision: **26.07.2024**, Version: **1.0**

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.